

Audit énergétique

N°audit : A24850017218L

Date de visite : 29/02/2024

Etabli le : 29/02/2024

Valable jusqu'au : 27/02/2029

Identifiant fiscal logement : N/A

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.

Adresse : **47 Route de sainte-gemme
85400 LUÇON**



Type de bien : Maison Individuelle

Année de construction : 1968

Surface habitable : 119,43 m²

Nombre de niveaux : 2

N°cadastre : NC NC

Altitude : 12 m

Département : Vendée (85)

Propriétaire : M. GAUVIN Georges

Adresse : 47 Route de sainte-gemme 85400 Luçon



Etat initial du logement
p.3



**Scénarios de travaux
en un clin d'œil** **p.9**

Scénario 1 « rénovation en une fois »

Parcours de travaux en une seule étape **p.10**



Scénario 2 « rénovation par étapes »

Parcours de travaux par étapes **p.15**



**Les principales phases du parcours
de rénovation énergétique** **p.23**



Lexique et définitions
p.24

Informations auditeur

AFDIA

1, ZA de Bourgneuf
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
tel : 02.51.46.58.19
N°SIRET : 80338549100029

Auditeur : BRIAND Cédric

Email : contact@afdia.com

N° de certification : AE-CPDI6037

Organisme de certification : I.Cert

Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]



SAS AFDIA
Cédric BRIAND
Diagnostic Immobilier

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique et environnementale F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit énergétique a été réalisé conformément aux exigences réglementaires. Il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. Il peut aussi être utilisé pour justifier d'aides à la rénovation telle que Ma Prime Rénov'.

L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (**sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales**). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

- L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Vivre dans un logement de qualité

- Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

- En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Donner de la valeur à votre bien

- En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



Profiter des aides financières disponibles

- L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Réduire les factures d'énergie

- L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Louer plus facilement votre bien

- Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- Vous évitez également la futur interdiction de location des passoires thermiques.
- Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
 - 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D



Etat initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Energétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Référence ADEME du DPE (si utilisé) : 2485E0629363R

Performance énergétique et climatique actuelle du logement

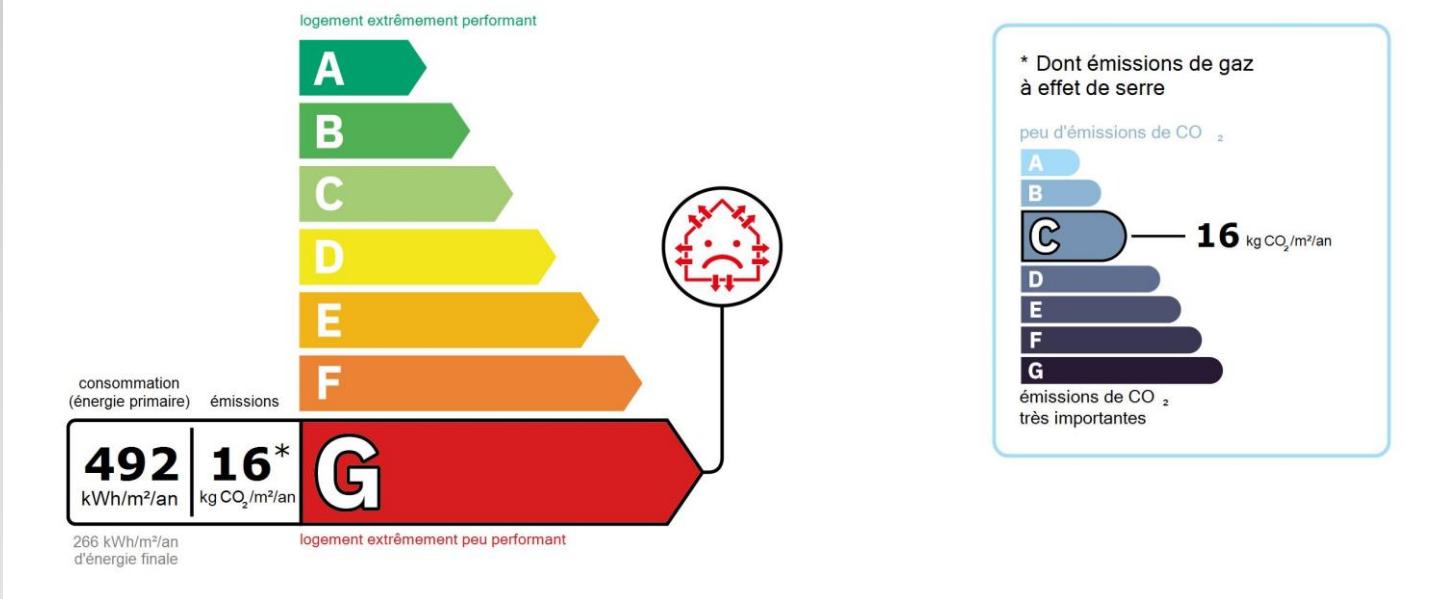
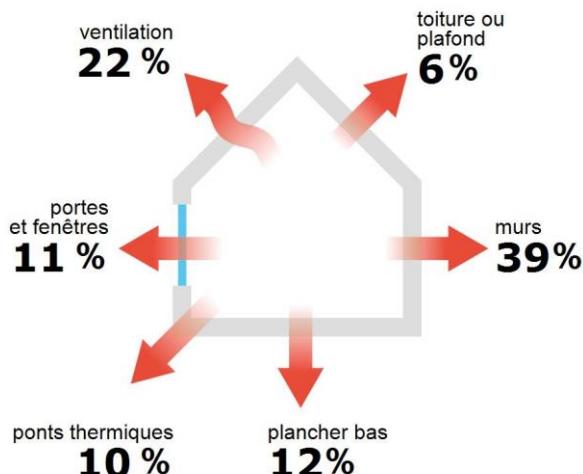


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation





Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des
consommations
kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Électrique 354 _{EP} (154 _{EF}) 👉 Bois 94 _{EP} (94 _{EF})	⚡ Électrique 40 _{EP} (18 _{EF})	-	⚡ Électrique 4 _{EP} (2 _{EF})	-	492 _{EP} (267 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 2 830 € à 3 860 €	de 280 € à 400 €	-	de 30 € à 50 €	-	de 3 140 € à 4 310 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (119 l par jour).

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.



Vue d'ensemble du logement

Description du bien

Description	
Nombre de niveaux	2
Nombre de pièces	Rez de chaussée : 17 pièces, Combles : 1 pièces
	Logement sur 2 niveaux comprenant :
	Au rez de chaussée en zone chauffée : Salon, salle à manger, Cuisine, Pièce, Wc, Entrée Au 1er étage en zone chauffée : 3 Chambres, Arrière Cuisine, Wc, Salle de bain, Dégagement
Description des pièces	Au rez de chaussée en zone non chauffée : Garage, Abri Les combles sont accessibles depuis le Wc de l'étage (présence d'une trappe de visite)
Commentaires	Néant



Vue d'ensemble des équipements

Type d'équipement	Description
thermometer icon Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé de 2005 à 2006 avec label flamme verte (système individuel) Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
faucet icon Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 200 L
fan icon Climatisation	Néant
fan icon Ventilation	Ventilation naturelle par conduit
thermostat icon Pilotage	Sans système d'intermittence

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

Photo	Description	Conseil
	Amiante	Il y aurait lieu de prévoir la réalisation d'un repérage amiante avant la réalisation de vos travaux (RAT). Les résultats de ce contrôle n'étant pas connu le jour de l'audit énergétique, le surcout en cas de présence d'amiante n'a pu être comptabilisé dans les travaux induits.
	Humidité	Présence de zone humide dans le bien, il y aurait lieu de faire appel à un spécialiste pour contrôler les différents problèmes d'infiltrations. Les résultats de ce contrôle n'étant pas connu le jour de l'audit énergétique, la totalité du surcout n'a pu être comptabilisé dans les travaux induits.
	Modifications façade	Certains travaux peuvent être soumis à des demandes de modifications de façade ou de permis de construire. Veuillez-vous rapprocher du service d'urbanisme de votre commune pour faire une demande d'autorisation préalable ou déposer un permis de construire auprès de l'autorité compétente.



Murs	Description	Isolation
Mur Extérieur 1	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur Extérieur 2	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur sur Garage 1	Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
Mur sur Garage 2	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
Planchers	Description	Isolation
Plancher 1	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
Plancher 2	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
Plancher 3	Dalle béton non isolée donnant sur un garage	insuffisante
Plancher 4	Dalle béton non isolée donnant sur l'extérieur	insuffisante
Toitures	Description	Isolation
Plafond 1	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (15 cm)	moyenne
Plafond 2	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
Plafond 3	Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse) avec isolation extérieure	insuffisante
Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 15 mm et volets roulants pvc	
	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets roulants aluminium	
	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants aluminium	moyenne
Portes-fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire	
	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes	
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc	
Portes	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets roulants aluminium	bonne
	Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple	
	Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple	
	Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Observations de l'auditeur

-Si les coûts des améliorations sont fournis, ils sont basés sur des valeurs moyennes, et donnés à titre indicatif pour permettre la simulation du temps de retour des travaux projetés. Le maître d'ouvrage devra faire appel aux entreprises pour l'établissement de devis répondant aux contraintes techniques, d'accès, etc..., spécifiques au logement et à son environnement.

La simulation des prix des investissements est en € TTC (base de TVA à taux réduit 5,5 %).

Le taux de TVA à 5,5 % s'applique sur les travaux d'efficacité énergétique éligibles au crédit d'impôt développement durable et leurs travaux indissociables. Les autres travaux sont au taux réduit de 10 %, sauf exceptions où le taux de TVA normal de 20 % est applicable. Le maître d'ouvrage s'assurera auprès des professionnels du taux de TVA à appliquer en fonction de la destination des travaux.

Les résultats obtenus seront représentatifs d'une application stricte des recommandations par des professionnels du bâtiment compétents, respectant les caractéristiques thermiques retenues et les règles de mise en œuvre des matériels et matériaux choisis par le maître d'ouvrage. Les résultats théoriques des situations avant, après travaux ne préjugent pas des qualités de leur mise en œuvre et des respects des règles de l'art.

Les éléments contenus dans ce rapport n'ont pas pour objet d'orienter la demande vers un distributeur et/ou un installateur.

Les produits et équipements cités peuvent être remplacés par des équivalents.

Toutes les puissances doivent être validées par un dimensionnement des installations de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire par la maîtrise d'œuvre ou l'entreprise adjudicatrice du lot concerné.



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (consommation en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux	492 16 G		😊 Bon	De 3 140 € à 4 310 €	
Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.10)					
• Isolation des murs • Isolation des planchers bas • Remplacement des menuiseries extérieures • Modification du système d'ECS • Changement du système de ventilation	242 8 D Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien	- 53 % (-275 kWhEP/m ² /an)	😢 Insuffisant	de 1 490 € à 2 090 €	≈ 45 200 €
Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.15)					
Première étape : • Isolation des murs • Remplacement des menuiseries extérieures • Changement du système de ventilation	300 9 E Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien	- 42 % (-217 kWhEP/m ² /an)	😢 Insuffisant	de 1 850 € à 2 580 €	≈ 37 700 €
Deuxième étape : • Isolation des planchers bas • Modification du système d'ECS	242 8 D Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien	- 53 % (-275 kWhEP/m ² /an)	😢 Insuffisant	de 1 490 € à 2 090 €	≈ 7 500 €

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scénario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

Mur

Isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur. Epaisseur 120mm, R=3,75. Surface : 126 m² certifiés ACERMI laine minérale roulée.



Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. Si vous devez démolir un doublage existant avant d'isoler votre mur et ou créer des percements dans celui-ci, il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997.

8 296 €

Attention cette recommandation va diminuer votre surface habitable.

Plancher

Isolation du plancher bas en sous face donnant sur le garage et l'extérieur. Epaisseur 80mm, R=3,7 Surface : 35 m² certifiés ACERMI en panneaux polyuréthane avec fixation par étoiles comprenant la main d'œuvre.



-L'isolation en sous face du plancher entraîne une diminution de la hauteur sous plafond du local situé sous le plancher.

3 458 €

-Veillez à faire déposer et refixer l'ensemble des éléments fixé sur le plancher actuel sur l'isolant pour éviter les ponts thermiques. Les différents boîtiers électriques (Si présence) doivent rester accessibles.

-Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant la réalisation de votre isolation.

-La mise en œuvre de l'isolant devra respecter les DTA, ATEC, CPT et DTU en vigueur

Fenêtre

Remplacer les fenêtres et porte fenêtres par des ouvertures double vitrage PVC ayant les caractéristiques thermiques suivantes : $U_w < \text{ou} = 1,5$ et $S_w = 0,45$ (certifiées NF-CSTBAT, CEKAL). (Le type d'ouvrant est considéré identique à l'existant (Les menuiseries battantes sont remplacer par des battantes...)).

Lors de la pose suivant le DTU en vigueur une attention particulière sera portée à l'étanchéité des menuiseries.

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

1 188 €

Dans ce cas nous considérons que la couleur extérieure existante de la menuiserie ainsi que l'aspect extérieur de celle-ci restent inchangées.

Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant le remplacement de vos ouvertures.

Attention à intégrer ou non des entrées d'air en fonction de l'emplacement de la menuiserie et en fonction du système de VMC utilisé.

⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Porte

Remplacer les portes par des ouvertures ayant les caractéristiques thermiques suivantes : $U_d < \text{ou} = 1,5$ (certifiées NF-CSTBAT, CEKAL).

Lors de la pose suivant le DTU en vigueur une attention particulière sera portée à l'étanchéité des menuiseries.

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

1 200 €

Dans ce cas nous considérons que la couleur extérieure existante de la menuiserie ainsi que l'aspect extérieur de celle-ci restent inchangées.

Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant le remplacement de vos ouvertures.

⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

ECSanitaires

Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique sur air extérieur 250L (Certifiée NF Electricité Performance) avec un COP > 2,5 suivant la norme d'essai EN 16147.

2 659 €

Si le générateur d'eau chaude sanitaire est présent dans un volume non chauffé, il sera isolé et le calorifugeage de la distribution sera réalisé suivant la réglementation en vigueur (classe de l'isolation > ou égale à 3 au sens de la norme NF EN 12 828)

La mise en place d'un système comme celui-ci nécessitera une étude approfondie en adéquation avec les besoins en eau chaude sanitaire.

Ventilation

Installation d'une VMC hygroréglable type B (Caisson, entrées d'air, extractions d'air hygroréglable).

1 162 €

Veillez à vérifier l'état des gaines existantes (Si présence) et à prévoir leurs remplacements si nécessaire.

Nota : L'ensemble des gaines situés hors volume chauffé doivent être isolés, la VMC doit être accessible pour les opérations d'entretien, une ligne électrique spécifique doit être installer pour la protection du caisson...

Pour les systèmes hygroréglable les avis techniques doivent être respectés lors de l'installation.



Détail des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

Création alimentation électrique
Création cheminement de planche dans les combles
Sortie de toiture aéraulique
Supplément de bouche(s) hygroréglable(s) et manchette
Repérage amiante avant travaux
Percement Plancher/Plafond
Création coffrage pour cacher les gaines
Frais de maîtrise d'œuvre

Dépose ballon d'eau chaude et mise en décharge
Modification alimentation électrique
Kit de raccordement ballon d'eau chaude thermodynamique
Modification tuyauterie(s) plomberie (suite au changement du système ECS)
Repérage amiante avant travaux
Frais de maîtrise d'œuvre

Dépose de revêtement en sous face de plancher avant isolation de celui-ci
Dépose et repose d'appareillage(s) électrique(s) sans fourniture
Enlèvement de matériaux de démolition, mise en décharge
Repérage amiante avant travaux
Fourniture et pose lambris en PVC
Frais de maîtrise d'œuvre

27 215 €

Fourniture et pose de plaque(s) de plâtre standard avec traitement des joints
Fourniture et mise en œuvre de peinture
Démolition cloison en briques
Enlèvement matériaux de démolition et mise en décharge
Réfection de l'installation électrique
Dépose et repose radiateur(s) électrique(s)
Dépose et repose d'élément(s) sanitaire(s) (Baignoire, évier, vasque...)
Dépose de la baignoire et installation d'une douche
Fourniture et pose de faïence
Fourniture et pose de plinthes
Déplacement d'une porte intérieur sur cloison existante
Repérage amiante avant travaux
Frais de maîtrise d'œuvre

Dépose anciennes ouvertures avec descellement du dormant
Enlèvement et mise en décharge des ouvertures
Repérage amiante avant travaux
Frais de maîtrise d'œuvre

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m²/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
242 8 D	- 53 % (-275 kWhEP/m ² /an) - 53 % (-149 kWhEF/m ² /an)	- 53 % (-9 kgCO ₂ /m ² /an)	Insuffisant	de 1 490 € à 2 090 €	≈ 45 200 €

⚠ La valeur de la Surface Habitable a été modifiée pour la réalisation du calcul projeté de cet audit.

Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première étape kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 176EP (77EF) 👉 Bois 46EP (46EF)	⚡ Electrique 13EP (6EF)	-	⚡ Electrique 4EP (2EF)	⚡ Electrique 3EP (1EF)	242EP (132EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation**)	de 1 370 € à 1 880 €	de 80 € à 130 €	-	de 30 € à 50 €	de 10 € à 30 €	de 1 490 € à 2 090 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Recommandations de l'auditeur

- Ce logement entre dans le cadre d'une des exceptions prévues au cinquième alinéa du 17° bis de l'article L. 111-1 :
 - Les travaux de rénovation performant excède 50 % de la valeur vénale du bien, évaluée par un professionnel dans le domaine de l'immobilier en respectant l'ordre chronologique logique d'une rénovation énergétique soit : 1-Isolation (Parois et Menuiseries) / 2-Ventilation / 3-Système.
Par dérogation, l'audit doit donc atteindre à minima :
 - la classe de performance C pour les bâtiments de classe E avant travaux
 - la classe de performance D pour les bâtiments de classe F avant travaux
 - la classe de performance E pour les bâtiments de classe G avant travaux
- Cet audit a été réalisé en essayant de garder l'ordre chronologique logique d'une rénovation énergétique soit : 1-Isolation (Parois et Menuiseries) / 2-Ventilation / 3-Système.
- Pour faire des économies d'énergie et réduire l'inconfort thermique, des gestes simples :
 - Utiliser des ampoules à basse-consommation. Ces ampoules consomment moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence classique.
 - Éteindre la lumière dès que l'on quitte une pièce. Bien qu'évident, ce geste reste encore difficile à appliquer. Pourtant, 20% de l'électricité consommée en Europe sert à l'éclairage. En adoptant ce geste quotidiennement, vous pouvez réaliser de très importantes économies.
 - Faire fonctionner ces gros appareils durant les heures creuses. Four, plaque de cuisson, machine à laver, lave-vaisselle... sont très énergivores. Vous pouvez réaliser d'importantes économies en les utilisant durant les heures creuses. Des programmeurs peuvent vous permettre de faire fonctionner des appareils pendant les heures creuses sans avoir à y penser.
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille. Les appareils possédants des veilles sont de plus en plus nombreux dans nos maisons. Si les capacités de veille s'améliorent, l'augmentation du nombre d'appareils réduit à néant les progrès techniques. Tous les appareils en veille d'une maison consomment autant d'électricité qu'un réfrigérateur. De plus, en utilisant des multiprises munies d'un interrupteur, vous pouvez couper l'ensemble des veilles d'un seul geste.
 - Ne pas placer les réfrigérateurs et congélateurs à proximité d'une source de chaleur. Et pensez également à les dégivrer tous les six mois minimums. Un dégivrage régulier vous permettra de réduire sa consommation électrique de plus de 60%.
 - Privilégier les plaques de cuisson à induction. Bien que très proches en termes de performances, les plaques de cuisson à induction sont plus économiques que les plaques en vitrocéramiques. Pour des économies d'électricité optimales, pensez à utiliser la chaleur résiduelle et éteignez vos plaques avant la fin de la cuisson.
 - Choisir des appareils électroménagers peu énergivores. Dans la mesure du possible, privilégiez les appareils possédant la classe énergétique A+, ils vous garantissent des performances énergétiques optimales.
 - Éviter de laver le linge à haute température. Une lessive à 60°C consomme environ 25% d'électricité en plus qu'un cycle à 40°C. Entre un lavage à 90°C et un à 30°C, la consommation électrique augmente de 75%.
 - Boucher et isoler le trou d'évacuation du sèche-linge, et installer un sèche-linge à condensation.
 - Débrancher son téléphone portable une fois chargé. Une fois que votre téléphone portable s'est correctement rechargé, il est inutile de le laisser brancher. Il va continuer à utiliser de l'électricité sans pour autant la stocker dans sa batterie.
 - Fermer les rideaux et les volets pour conserver la chaleur pendant la nuit. Durant la nuit, la chaleur s'évacue principalement par les fenêtres. Pour lutter contre ce désagrément, descendre les volets et fermer les rideaux permet d'augmenter la barrière entre le froid de l'extérieur et la chaleur de vos pièces. Vous pourrez ainsi réduire l'électricité consommée par votre chauffage.
 - Pour diminuer les sensations de parois froides, utiliser des tapis, doubles rideaux de couleurs chaudes, des revêtements muraux également de couleurs chaudes.
 - Sur les vitrages, installer des voilages (attention, veiller à ne pas « emprisonner » le radiateur sous le voilage).
 - Mise en place réducteurs de débit pour la robinetterie
- Conseils Maintenance et entretien de vos équipements :
 - Le maintien dans le temps de la performance de vos équipements ne peut être obtenu que par une maintenance et un entretien régulier. Certains travaux d'entretien nécessitent l'intervention d'un professionnel compétent.
 - VMC :
 - Entretien annuel avec au minimum :
 - Nettoyage des entrées d'air. Elles doivent être démontables de l'intérieur. Pas d'aspirateur sur autoréglable, pas de liquide sur l'hygroréglable
 - Nettoyage des bouches d'extraction : en cuisine en particulier (graisses)
 - Dépoussiérage du groupe d'extraction
 - Remplacement des piles sur certaines bouches
 - Vérification du fonctionnement du moteur
 - Système de chauffage bois / granulés :
 - Entretien annuel avec au minimum :
 - Vérification du raccordement au conduit et du système de régulation.
 - Vérification de l'amenée d'air comburant
 - Deux fois par an :
 - Le ramonage du conduit, dont une fois pendant la période de chauffe. Le ramonage doit être effectué par une entreprise qualifiée qui remettra à l'utilisateur, après intervention, un certificat de ramonage.
 - Systèmes thermodynamique (PAC) :
 - Entretien par un professionnel à consigner dans un carnet d'entretien obligatoire :
 - Contrôle d'étanchéité annuel du circuit frigorifique
 - Nettoyage régulier des filtres sur circuits hydrauliques
 - Nettoyage de l'échangeur
 - Vérification des pressions et des sécurités
 - Vérification du fluide caloporteur
 - Vérification de l'état de l'eau dans le plancher chauffant
 - Vérification des connexions et tensions électriques
 - Suivi des prescriptions du fabricant



Scénario 2 « rénovation par étapes »

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

Mur

Isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur. Epaisseur 120mm, R=3,75. Surface : 126 m² certifiés ACERMI laine minérale roulée.



Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. Si vous devez démolir un doublage existant avant d'isoler votre mur et ou créer des percements dans celui-ci, il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997.

8 296 €

Attention cette recommandation va diminuer votre surface habitable.

Fenêtre

Remplacer les fenêtres et porte fenêtres par des ouvertures double vitrage PVC ayant les caractéristiques thermiques suivantes : Uw < ou = 1,5 et Sw = 0,45 (certifiées NF-CSTBAT, CEKAL).(Le type d'ouvrant est considéré identique à l'existant (Les menuiseries battantes sont remplacer par des battantes...)).



Lors de la pose suivant le DTU en vigueur une attention particulière sera portée à l'étanchéité des menuiseries.

1 188 €

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

Dans ce cas nous considérons que la couleur extérieure existante de la menuiserie ainsi que l'aspect extérieur de celle-ci restent inchangées.

Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant le remplacement de vos ouvertures.

Attention à intégrer ou non des entrées d'air en fonction de l'emplacement de la menuiserie et en fonction du système de VMC utilisé.

⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Porte

Remplacer les portes par des ouvertures ayant les caractéristiques thermiques suivantes : $Ud < ou = 1,5$ (certifiées NF-CSTBAT, CEKAL).

Lors de la pose suivant le DTU en vigueur une attention particulière sera portée à l'étanchéité des menuiseries.

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

1 200 €

Dans ce cas nous considérons que la couleur extérieure existante de la menuiserie ainsi que l'aspect extérieur de celle-ci restent inchangées.

Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant le remplacement de vos ouvertures.

⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Ventilation

Installation d'une VMC hygroréglable type B (Caisson, entrées d'air, extractions d'air hygroréglable).



Veillez à vérifier l'état des gaines existantes (Si présence) et à prévoir leurs remplacements si nécessaire.

1 162 €

Nota : L'ensemble des gaines situés hors volume chauffé doivent être isolés, la VMC doit être accessible pour les opérations d'entretien, une ligne électrique spécifique doit être installer pour la protection du caisson...

Pour les systèmes hygroréglable les avis techniques doivent être respectés lors de l'installation.



Détail des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

Création alimentation électrique	
Création cheminement de planche dans les combles	
Sortie de toiture aéraulique	
Supplément de bouche(s) hygroréglable(s) et manchette	
Repérage amiante avant travaux	
Percement Plancher/Plafond	
Création coffrage pour cacher les gaines	
Frais de maîtrise d'œuvre	
Fourniture et pose de plaque(s) de plâtre standard avec traitement des joints	
Fourniture et mise en œuvre de peinture	
Démolition cloison en briques	
Enlèvement matériaux de démolition et mise en décharge	
Réfection de l'installation électrique	25 814 €
Dépose et repose radiateur(s) électrique(s)	
Dépose et repose d'élément(s) sanitaire(s) (Baignoire, évier, vasque...)	
Dépose de la baignoire et installation d'une douche	
Fourniture et pose de faïence	
Fourniture et pose de plinthes	
Déplacement d'une porte intérieur sur cloison existante	
Repérage amiante avant travaux	
Frais de maîtrise d'œuvre	
Dépose anciennes ouvertures avec descellement du dormant	
Enlèvement et mise en décharge des ouvertures	
Repérage amiante avant travaux	
Frais de maîtrise d'œuvre	

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m²/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
300 9 E	- 42 % (-217 kWhEP/m ² /an) - 43 % (-120 kWhEF/m ² /an)	- 43 % (-7 kgCO ₂ /m ² /an)	Insuffisant	de 1 850 € à 2 580 €	≈ 37 700 €

⚠ La valeur de la Surface Habitable a été modifiée pour la réalisation du calcul projeté de cet audit.

Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première étape kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 199EP (87EF)	⚡ Electrique 42EP (18EF)	-	⚡ Electrique 4EP (2EF)	⚡ Electrique 3EP (1EF)	301EP (160EF)
	👉 Bois 53EP (53EF)					
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 530 € à 2 090 €	de 280 € à 400 €	-	de 30 € à 50 €	de 10 € à 30 €	de 1 850 € à 2 570 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scénario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

Plancher

Isolation du plancher bas en sous face donnant sur le garage et l'extérieur.
Epaisseur 80mm, R=3,7 Surface : 35 m² certifiés ACERMI en panneaux polyuréthane avec fixation par étoiles comprenant la main d'œuvre.



- L'isolation en sous face du plancher entraîne une diminution de la hauteur sous plafond du local situé sous le plancher.
- Veillez à faire déposer et refixer l'ensemble des éléments fixé sur le plancher actuel sur l'isolant pour éviter les ponts thermiques. Les différents boîtiers électriques (Si présence) doivent rester accessibles.
- Il y aurait lieu de réaliser un repérage amiante avant travaux si le permis de construire de votre logement a été déposé avant le 1er Juillet 1997 avant la réalisation de votre isolation.
- La mise en œuvre de l'isolant devra respecter les DTA, ATEC, CPT et DTU en vigueur

3 458 €

ECSanitaires

2 659 €



Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique sur air extérieur 250L (Certifiée NF Electricité Performance) avec un COP > 2,5 suivant la norme d'essai EN 16147.

Si le générateur d'eau chaude sanitaire est présent dans un volume non chauffé, il sera isolé et le calorifugeage de la distribution sera réalisé suivant la réglementation en vigueur (classe de l'isolation > ou égale à 3 au sens de la norme NF EN 12 828)
La mise en place d'un système comme celui-ci nécessitera une étude approfondie en adéquation avec les besoins en eau chaude sanitaire.

	Détail des travaux induits		Coût estimé (*TTC)
	Dépose ballon d'eau chaude et mise en décharge Modification alimentation électrique Kit de raccordement ballon d'eau chaude thermodynamique Modification tuyauterie(s) plomberie (suite au changement du système ECS) Repérage amiante avant travaux Frais de maîtrise d'œuvre		1 401 €
	Dépose de revêtement en sous face de plancher avant isolation de celui-ci Dépose et repose d'appareillage(s) électrique(s) sans fourniture Enlèvement de matériaux de démolition, mise en décharge Repérage amiante avant travaux Fourniture et pose lambris en PVC Frais de maîtrise d'œuvre		

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m²/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
242 8 D	- 53 % (-275 kWhEP/m ² /an) - 53 % (-149 kWhEF/m ² /an)	- 53 % (-9 kgCO ₂ /m ² /an)	Insuffisant	de 1 490 € à 2 090 €	≈ 7 500 €

⚠ La valeur de la Surface Habitable a été modifiée pour la réalisation du calcul projeté de cet audit.

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 176EP (77EF) ⚡ Bois 46EP (46EF)	⚡ Electrique 13EP (6EF)	-	⚡ Electrique 4EP (2EF)	⚡ Electrique 3EP (1EF)	242EP (132EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 370 € à 1 880 €	de 80 € à 130 €	-	de 30 € à 50 €	de 10 € à 30 €	de 1 490 € à 2 090 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- Ce logement entre dans le cadre d'une des exceptions prévues au cinquième alinéa du 17° bis de l'article L. 111-1 :
 - Les travaux de rénovation performant excède 50 % de la valeur vénale du bien, évaluée par un professionnel dans le domaine de l'immobilier en respectant l'ordre chronologique logique d'une rénovation énergétique soit : 1-Isolation (Parois et Menuiseries) / 2-Ventilation / 3-Système.
- Par dérogation, l'audit doit donc atteindre à minima :
 - la classe de performance C pour les bâtiments de classe E avant travaux
 - la classe de performance D pour les bâtiments de classe F avant travaux
 - la classe de performance E pour les bâtiments de classe G avant travaux
- Cet audit a été réalisé en essayant de garder l'ordre chronologique logique d'une rénovation énergétique soit : 1-Isolation (Parois et Menuiseries) / 2-Ventilation / 3-Système.
- Pour faire des économies d'énergie et réduire l'inconfort thermique, des gestes simples :
 - Utiliser des ampoules à basse-consommation. Ces ampoules consomment moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence classique.
 - Éteindre la lumière dès que l'on quitte une pièce. Bien qu'évident, ce geste reste encore difficile à appliquer. Pourtant, 20% de l'électricité consommée en Europe sert à l'éclairage. En adoptant ce geste quotidiennement, vous pouvez réaliser de très importantes économies.
 - Faire fonctionner ces gros appareils durant les heures creuses. Four, plaque de cuisson, machine à laver, lave-vaisselle... sont très énergivores. Vous pouvez réaliser d'importantes économies en les utilisant durant les heures creuses. Des programmeurs peuvent vous permettre de faire fonctionner des appareils pendant les heures creuses sans avoir à y penser.
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille. Les appareils possédants des veilles sont de plus en plus nombreux dans nos maisons. Si les capacités de veille s'améliorent, l'augmentation du nombre d'appareils réduit à néant les progrès techniques. Tous les appareils en veille d'une maison consomment autant d'électricité qu'un réfrigérateur. De plus, en utilisant des multiprises munies d'un interrupteur, vous pouvez couper l'ensemble des veilles d'un seul geste.
 - Ne pas placer les réfrigérateurs et congélateurs à proximité d'une source de chaleur. Et pensez également à les dégivrer tous les six mois minimums. Un dégivrage régulier vous permettra de réduire sa consommation électrique de plus de 60%.
 - Privilégier les plaques de cuisson à induction. Bien que très proches en termes de performances, les plaques de cuisson à induction sont plus économiques que les plaques en vitrocéramiques. Pour des économies d'électricité optimales, pensez à utiliser la chaleur résiduelle et éteignez vos plaques avant la fin de la cuisson.
 - Choisir des appareils électroménagers peu énergivores. Dans la mesure du possible, privilégiez les appareils possédant la classe énergétique A+, ils vous garantissent des performances énergétiques optimales.
 - Éviter de laver le linge à haute température. Une lessive à 60°C consomme environ 25% d'électricité en plus qu'un cycle à 40°C. Entre un lavage à 90°C et un à 30°C, la consommation électrique augmente de 75%.
 - Boucher et isoler le trou d'évacuation du sèche-linge, et installer un sèche-linge à condensation.
 - Débrancher son téléphone portable une fois chargé. Une fois que votre téléphone portable s'est correctement rechargé, il est inutile de le laisser brancher. Il va continuer à utiliser de l'électricité sans pour autant la stocker dans sa batterie.
 - Fermer les rideaux et les volets pour conserver la chaleur pendant la nuit. Durant la nuit, la chaleur s'évacue principalement par les fenêtres. Pour lutter contre ce désagrément, descendre les volets et fermer les rideaux permet d'augmenter la barrière entre le froid de l'extérieur et la chaleur de vos pièces. Vous pourrez ainsi réduire l'électricité consommée par votre chauffage.
 - Pour diminuer les sensations de parois froides, utiliser des tapis, doubles rideaux de couleurs chaudes, des revêtements muraux également de couleurs chaudes.
 - Sur les vitrages, installer des voilages (attention, veiller à ne pas « emprisonner » le radiateur sous le voilage).
 - Mise en place réducteurs de débit pour la robinetterie
- Conseils Maintenance et entretien de vos équipements :
- Le maintien dans le temps de la performance de vos équipements ne peut être obtenu que par une maintenance et un entretien régulier. Certains travaux d'entretien nécessitent l'intervention d'un professionnel compétent.
- -VMC :
 - Entretien annuel avec au minimum :
 - Nettoyage des entrées d'air. Elles doivent être démontables de l'intérieur. Pas d'aspirateur sur autoréglable, pas de liquide sur l'hygroréglable
 - Nettoyage des bouches d'extraction : en cuisine en particulier (graisses)
 - Dépoussiérage du groupe d'extraction
 - Remplacement des piles sur certaines bouches
 - Vérification du fonctionnement du moteur
- -Système de chauffage bois / granulés :
 - Entretien annuel avec au minimum :
 - Vérification du raccordement au conduit et du système de régulation.
 - Vérification de l'amenée d'air comburant
 - Deux fois par an :
 - Le ramonage du conduit, dont une fois pendant la période de chauffe. Le ramonage doit être effectué par une entreprise qualifiée qui remettra à l'utilisateur, après intervention, un certificat de ramonage.
- -Systèmes thermodynamique (PAC) :
 - Entretien par un professionnel à consigner dans un carnet d'entretien obligatoire :
 - Contrôle d'étanchéité annuel du circuit frigorifique
 - Nettoyage régulier des filtres sur circuits hydrauliques
 - Nettoyage de l'échangeur
 - Vérification des pressions et des sécurités
 - Vérification du fluide caloporeur
 - Vérification de l'état de l'eau dans le plancher chauffant
 - Vérification des connexions et tensions électriques
 - Suivi des prescriptions du fabricant
- Le scénario a été réalisé en seulement deux étapes car les travaux ne permettent pas 3 changements de classifications distinctes.



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux en page 5 de ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur interne.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé toutes les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici:

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

2

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :
maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :
www2.sfgas.fr/etablissements-affiliees

4

Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre à minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17°bis de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper à minima les fenêtres installées d'un double vitrage.

Isolation du plancher

L'isolation des planchers bas peut se faire par le bas ou par le haut. La première technique est possible lorsque le sol se trouve au-dessus de locaux non chauffés (cave, vide sanitaire ...). Dans ce cas, on applique un isolant sur la face inférieure de votre plancher. Dans le deuxième cas, l'isolant est posé sur le plancher sous forme de panneaux rigides et une chappe est coulée par-dessus et servira de base au nouveau revêtement.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :

Photographies des travaux

Référence de l'audit : **32162 - AUDIT GAUVIN**

Date de visite du bien : **29/02/2024**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **NC NC**

Contexte de l'audit énergétique : Réalisé dans le cadre d'une transaction

Informations société : AFDIA 1, ZA de Bourgneuf 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

Tél. : 02.51.46.58.19 - N°SIREN : 803385491 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10257404804

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	85 Vendée
Altitude	💡 Donnée en ligne	12 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	1968
Surface habitable du logement	🔍 Observé / mesuré	119,43 m ²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2,26 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur Extérieur 1	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 109,06 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	📄 Document fourni 1948 - 1974
Mur Extérieur 2	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍 Observé / mesuré plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 16,33 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
Mur sur Garage 1	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 12,87 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré un garage
	Surface Aiu	🔍 Observé / mesuré 52,02 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍 Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	🔍 Observé / mesuré 66,19 m ²
Mur sur Garage 2	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré ≤ 15 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
Mur sur Garage 2	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 3,37 m ²

Type de local adjacent		Observé / mesuré	un garage	
Surface Aiу		Observé / mesuré	52,02 m ²	
Etat isolation des parois Aiу		Observé / mesuré	non isolé	
Surface Aue		Observé / mesuré	66,19 m ²	
Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé	
Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux	
Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm	
Isolation		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher bas		Observé / mesuré	58,85 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein	
Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé	
Plancher 1	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	28,18 m
Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	58,85 m ²	
Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher bas		Observé / mesuré	27,54 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé	
Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher bas		Observé / mesuré	32,47 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	un garage	
Surface Aiу		Observé / mesuré	52,02 m ²	
Etat isolation des parois Aiу		Observé / mesuré	non isolé	
Surface Aue		Observé / mesuré	66,19 m ²	
Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé	
Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher bas		Observé / mesuré	1,92 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur	
Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher haut		Observé / mesuré	63,02 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé	
Surface Aiу		Observé / mesuré	63,02 m ²	
Surface Aue		Observé / mesuré	78,77 m ²	
Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé	
Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sous solives bois	
Isolation		Observé / mesuré	oui	
Epaisseur isolant		Observé / mesuré	15 cm	
Surface de plancher haut		Observé / mesuré	27,54 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé	
Type de ph		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation		Observé / mesuré	non	
Surface de plancher haut		Observé / mesuré	31,31 m ²	
Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)	
Type de ph		Observé / mesuré	Dalle béton	
Isolation		Observé / mesuré	oui (observation indirecte)	
Année isolation		Valeur par défaut	1968	
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	2,03 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord

Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		Observé / mesuré	15 mm
Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies		Observé / mesuré	1,19 m ²
Placement		Observé / mesuré	Mur Extérieur 2
Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Nord	Epaisseur lame air		15 mm
	Présence couche peu émissive		non
	Gaz de remplissage		Air
	Positionnement de la menuiserie		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Lp: 5 cm
	Type volets		Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches		Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Absence de masque lointain
	Surface de baies		2,02 m ²
	Placement		Mur Extérieur 1
Fenêtre 3 Nord	Orientation des baies		Nord
	Inclinaison vitrage		vertical
	Type ouverture		Fenêtres battantes
	Type menuiserie		PVC
	Type de vitrage		double vitrage
	Epaisseur lame air		18 mm
	Présence couche peu émissive		non
	Gaz de remplissage		Air
	Positionnement de la menuiserie		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Lp: 5 cm
Fenêtre 4 Nord	Type volets		Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Absence de masque lointain
	Surface de baies		2,02 m ²
	Placement		Mur Extérieur 1
	Orientation des baies		Nord
	Inclinaison vitrage		vertical
	Type ouverture		Fenêtres battantes
	Type menuiserie		PVC
	Type de vitrage		double vitrage
Fenêtre 5 Sud	Epaisseur lame air		18 mm
	Présence couche peu émissive		non

	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Ouest	Surface de baies	Observé / mesuré	2,03 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	15 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,3 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
Fenêtre 6 Ouest	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,02 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
Fenêtre 7 Ouest	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Fenêtre 8 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré	0,48 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,48 m ²
Fenêtre 9 Sud	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,11 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2
Fenêtre 10 Sud	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Persiennes avec ajours fixes
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,02 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
Fenêtre 11 Sud	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain

	Surface de baies	Observé / mesuré	2,7 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	3,06 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
Porte-fenêtre 2 Sud	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	Observé / mesuré	1,55 m ²
Porte 1	Placement	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 2	Surface de porte	Observé / mesuré	1,63 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur sur Garage 1
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiу	Observé / mesuré	52,02 m ²
	Etat isolation des parois Aiу	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	66,19 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte avec moins de 30% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 3	Surface de porte	Observé / mesuré	1,68 m ²

	Placement	Observé / mesuré	Mur sur Garage 1
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiу	Observé / mesuré	52,02 m ²
	Etat isolation des parois Aiу	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	66,19 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Porte 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur sur Garage 1 / Porte 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur sur Garage 1 / Porte 3
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 5 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur

Pont Thermique 9	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 6 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	2,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 9 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	2,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 13	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 14	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Porte-fenêtre 1 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 15	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Fenêtre 11 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 17	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Plafond 3
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / ITE
	Longueur du PT	Observé / mesuré	16 m
Pont Thermique 18	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Plancher 1
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	18,5 m
Pont Thermique 19	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Plancher 2
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	13,6 m
Pont Thermique 20	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Plancher 3
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / non isolé

	Longueur du PT	Observé / mesuré	16,1 m
Pont Thermique 21	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 1 / Plancher 4
	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	3,2 m
Pont Thermique 22	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Plafond 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	9,7 m
Pont Thermique 23	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Refend
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	2,1 m
Pont Thermique 24	Type PT	Observé / mesuré	Mur Extérieur 2 / Plancher 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	9,7 m
Pont Thermique 25	Type PT	Observé / mesuré	Mur sur Garage 2 / Plafond 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	1,6 m
Pont Thermique 26	Type PT	Observé / mesuré	Mur sur Garage 2 / Plancher 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	1,6 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré Ventilation naturelle par conduit
	Façades exposées	Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	Observé / mesuré oui
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse)
Chauffage 1	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X Valeur par défaut 1968
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Type générateur	Observé / mesuré Bois - Poêle à bois (bûche) installé de 2005 à 2006 avec label flamme verte
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2006
	Energie utilisée	Observé / mesuré Bois
	Type de combustible bois	Observé / mesuré Bûches
	Type émetteur	Observé / mesuré Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	Observé / mesuré Inconnue
	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
Chauffage 2	Equipement intermittence	Observé / mesuré Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	Observé / mesuré Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesuré 3,75 m²
	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré 2
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	Observé / mesuré non
	Type de distribution	Observé / mesuré production hors volume habitable
	Type de production	Observé / mesuré accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesuré 200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Prorogation de la durée de validité de l'attestation (accompagnée de l'attestation A ou de l'attestation B)

Prorogation de la durée de validité de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par l'organisme de certification I.Cert.

Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être :

- *présentés au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement*
- *et annexés à cet audit énergétique.*

M.BRIAND Cédric, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par l'organisme de certification² I.Cert, a obtenu la prorogation de sa durée de validité³ jusqu'au 28 Février 2025, après une évaluation favorable, par l'organisme de certification I.Cert, d'au moins deux audits énergétiques, prévus à L. 126-28-1 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 01 janvier 2024

date de fin de validité de l'attestation : 28 février 2025

Signature du responsable de l'OC :



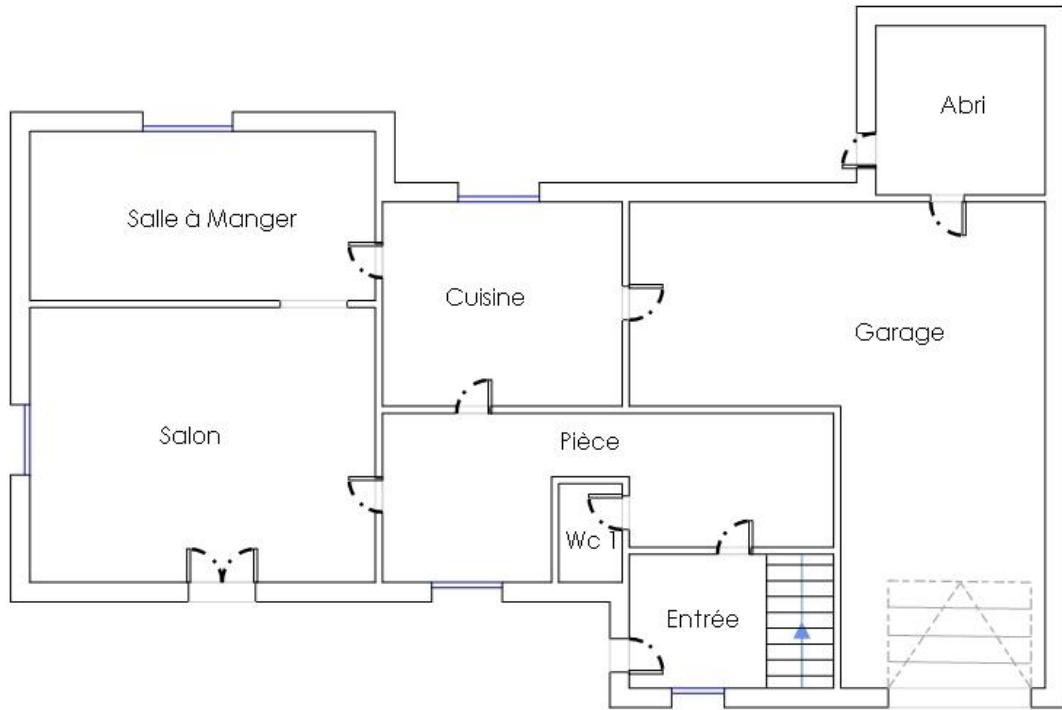
Juliette JANNOT – Directrice Générale

¹ professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

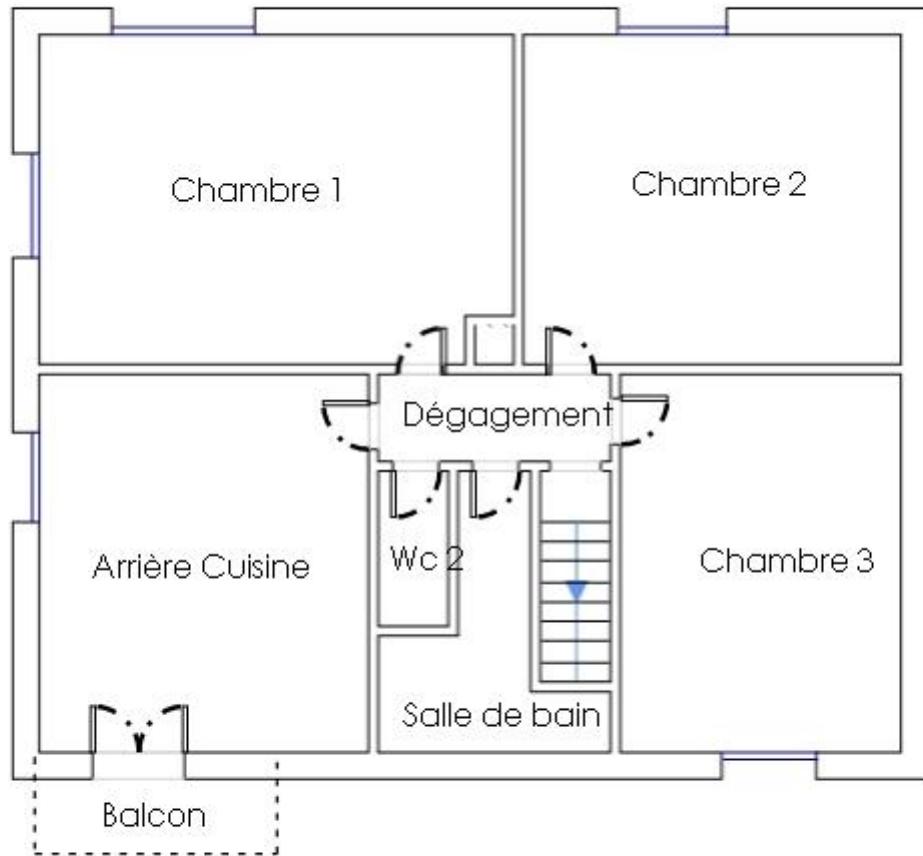
² organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0522 portée disponible sur www.cofrac.fr.

³ prévue à l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Croquis de repérage



Rez-de-chaussée



1er Etage



SARL AFDIA
1 ZONE ARTISANALE DE BOURGNE
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE FR

AGENT

M GREGOIRE ARNAUD
CENTRE COMMERCIAL ATLANT VIE
AV ATLANT VIE
BELLEVILLE SUR VIE
85170 BELLEVIGNY
Tél : 0251410303
Email : AGENCE.ARNAUDGREGOIRE@AXA.FR
Portefeuille : 0085040144

Vos références :
Contrat n° 10257404804
Client n° 3779434304

AXA France IARD, atteste que :

SARL AFDIA
1 ZONE ARTISANALE DE BOURGNE
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10257404804** ayant pris effet le **03/11/2022** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

A titre principal :

1. Diagnostics réglementés relevant du Dossier de Diagnostic Technique :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des servitudes risques et d'information sur les sols (ESRIS) prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation; L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation; L'information sur la présence d'un risque de mérulé prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation.

A titre accessoire :

2. Autres Diagnostics

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

- Repérage Amiante avant travaux, avant démolition, Dossier Technique Amiante (Art R 1334-25 du Code de la Santé Publique) ;
- Mesurage loi Carrez et Loi Boutin (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1 (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967. Art. 78 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009) ;
- Diagnostic état parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages, à larves, nidificateurs et de champignons lignivores
- L'état des installations d'assainissement collectif et non collectif (avec inspection de canalisation par passage de caméra)
- Etat des lieux locatifs
- Perméabilité à l'air de l'enveloppe NF EN ISO 9972.
- Contrôle de conformité thermique dans le cadre de la RT2012 et réalisation de l'attestation de conformité.

- Descriptif de l'état d'un bien immobilier destiné à l'affectation d'un Prêt à Taux Zéro Plus, Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- Dossier Technique Global (DTG)
- Réalisation d'audit énergétique.
- Contrôle de conformité thermique dans le cadre de la RE2020 et réalisation de l'attestation de conformité.
- Contrôle VMC RE 2020 et édition d'un rapport sans préconisation.

3. Autres Activités :

□ DEMARCHE QUALITE DE PERMEABILITE A L'AIR SUIVANT L'ANNEXE 7 RT 2012. CETTE DEMARCHE CONSISTE A ACCOMPAGNER LE CONSTRUCTEUR DANS LA MISE EN PLACE DE SA DEMARCHE "PERMEABILITE A L'AIR" LIEE A L'ANNEXE 7 DE LA RT 2012 ET A REALISER LE NOMBRE DE TESTS DE PERMEABILITE POUR PERMETTRE LA VALIDATION DE LA VALEUR DE PERMEABILITE A L'AIR. L'ASSURE DECLARE ETUDIER LES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR UN PLAN ADMINISTRATIF ET REDACTIONNEL **SANS PRECONISATION TECHNIQUE**.

□ **MESURES AERAULIQUES PERMEABILITE A L'AIR DES SYSTEMES DE VENTILATION INTERIEURE DES BATIMENTS, HORS CERTIFICATION, HORS PRECONISATION TECHNIQUE ET HORS PRESTATIONS POUVANT ENGAGER LA RC DECEINNALE DE L'ASSURE.**

□ délivrance des attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments telle que visée par les articles R111-20 et suivants du code de la construction et l'arrêté du 11/10/11.
Cette mission spécifique EST accessoire à l'activité garantie

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

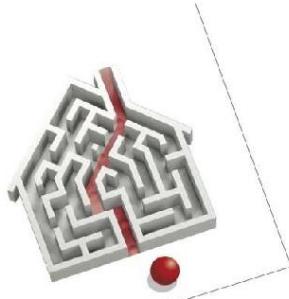
La présente attestation est valable pour la période du **01/08/2023 au 01/08/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à BELLEVIGNY le 22 novembre 2022
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 6037 Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BRIAND Cédric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention
Date d'effet : 10/06/2021 - Date d'expiration : 09/06/2028

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 17/06/2021 - Date d'expiration : 16/06/2028

Energie sans mention Energie sans mention
Date d'effet : 29/06/2021 - Date d'expiration : 28/06/2028

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 06/07/2021 - Date d'expiration : 05/07/2028

Plomb Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 17/06/2021 - Date d'expiration : 16/06/2028

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 10/06/2021 - Date d'expiration : 09/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Édité à Saint-Grégoire, le 07/07/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des revêtements après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâti ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N°4 6522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17